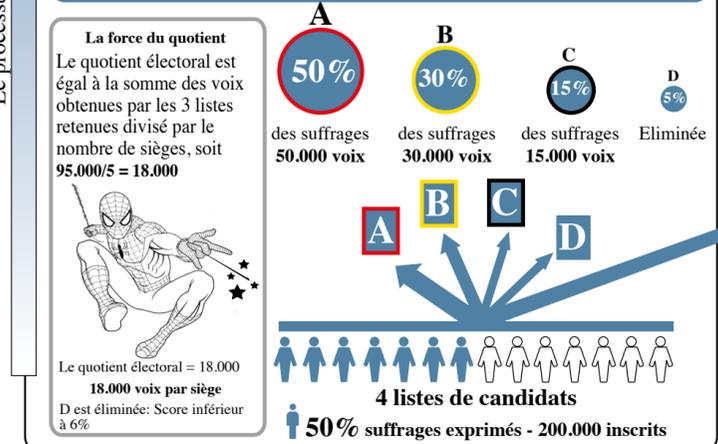
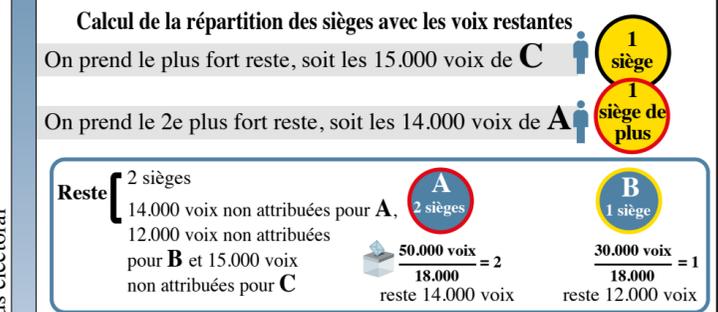
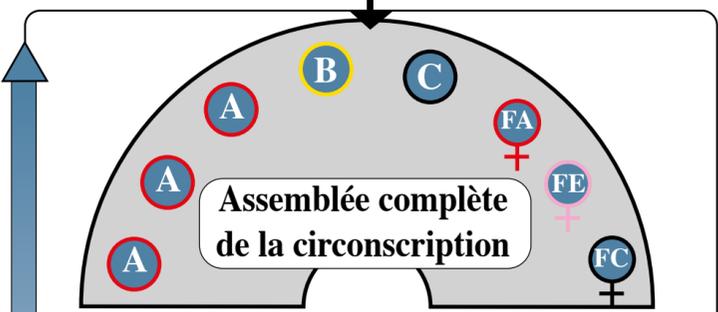
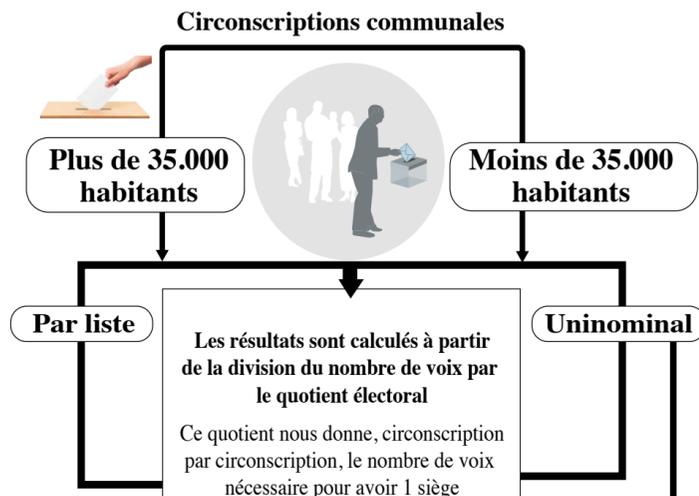


# Elections communales et régionales:

## ■ Comment voter

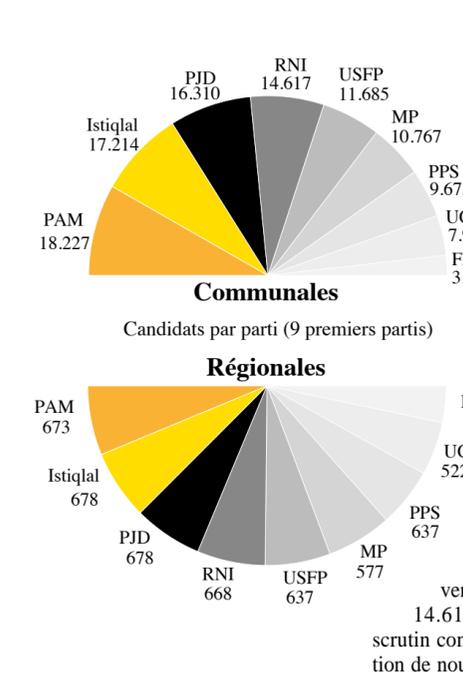
Le bulletin de vote est unique. Il comporte le symbole de tous les partis politiques en deux exemplaires, l'un pour les communales et l'autre pour les régionales. Les électeurs sont appelés à cocher une case pour les communales et une autre case pour les régionales. Le choix d'un parti dans les communales entraîne automatiquement le même choix pour la liste des femmes. Même principe pour les régionales : le choix du parti est valable aussi bien pour la liste générale que pour celle des femmes.

### Mode de scrutin, comment ça marche



# Comment s'y retrouver

## ■ Candidatures: Les grandes formations dominent



CETTE année, les grands partis politiques ont voulu assurer une large couverture des circonscriptions. Au niveau communal, ce sont 130.925 candidats qui entrent en concurrence pour décrocher l'un des 31.503 sièges à pourvoir dans les différentes circonscriptions.

En tête, on retrouve le PAM avec 18.227 candidats, suivi de l'Istiqlal et du PJD avec respectivement 17.214 et 16.310 candidats.

Le RNI et l'USFP arrivent en 4e et 5e positions avec 14.617 et 11.685 candidats. Ce scrutin connaît également la participation de nouvelles formations comme le



Parti des néo-démocrates avec 1.271 candidatures.

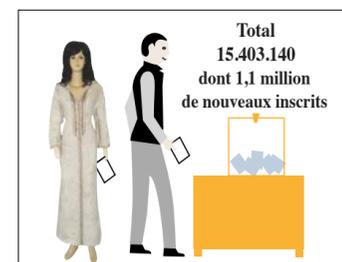
Dans les régions, les 7.588 candidats annoncés devront batailler pour glaner le maximum des 678 sièges en jeu pour l'ensemble des 12 conseils régionaux. Par parti, on retrouve l'Istiqlal et le PJD en tête avec 678 candidats chacun, sui-

vis du PAM avec 673 et le RNI avec 668. Le PPS et l'USFP ont présenté respectivement 638 et 637 candidatures.

Pour les noms des têtes de listes, la plupart des partis ont misé sur des valeurs sûres, des politiciens aguerris, ou des ministres pour présider aux destinées des nouvelles régions qui ont besoin de profils expérimentés. Mais il faut noter aussi l'encouragement de jeunes profils, notamment des « fils de... », qui ont été lancés dans l'arène pour affronter de vieux baroudeurs (voir notre édition du jeudi 27 août).

## ■ Corps électoral: 15,4 millions de personnes

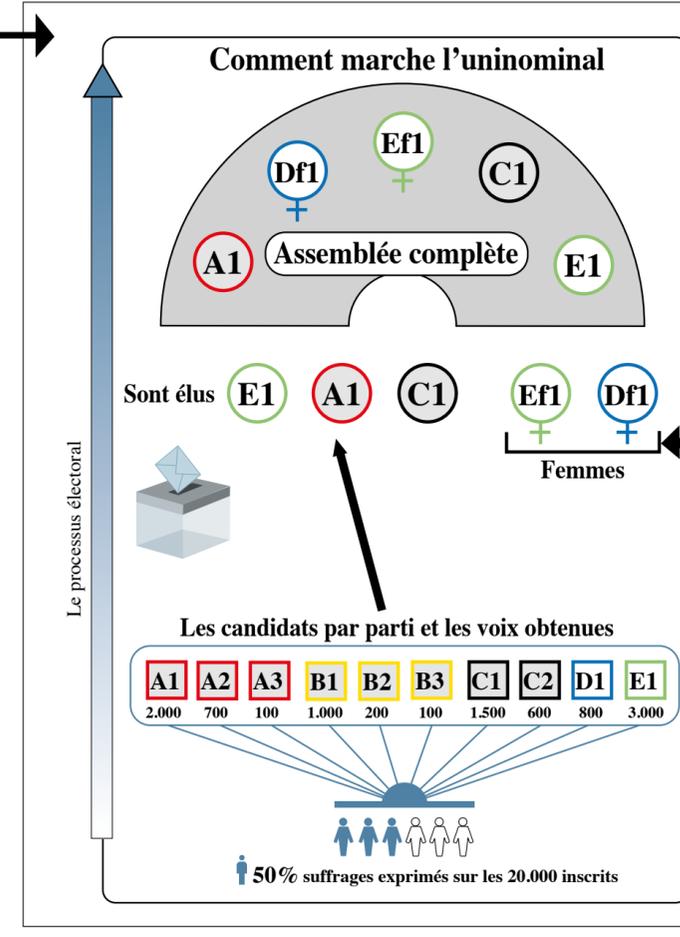
EN principe, le droit de vote est accordé par la Constitution à toute personne âgée de 18 ans et titulaire d'une carte d'identité nationale. Le gouvernement avait prévu cette année une révision exceptionnelle des listes électorales. Résultat: plus de 15,4 millions d'inscrits sur les listes actualisées,



Hommes	Femmes	Urbain	Rural
55%	45%	56%	44%
Electeurs par tranches d'âge			
18-24 ans:	7%		
25-34:	21%		
35-44:	23%		
45-54:	20%		
55-59:	9%		

La vraie question: Combien vont aller voter?

contre 13,3 millions en 2009. Il faut noter une légère domination des hommes et des urbains par rapport aux femmes et aux ruraux. L'utilisation des nouvelles technologies a été décisive dans cette opération de révision des listes, dans la mesure où 70% des 1,1 million de nouveaux inscrits l'ont fait via un site web dédié, lors de la dernière étape de cette opération qui a pris fin le 20 août. Le même portail électronique permet aux citoyens de vérifier si leur inscription a été validée par la Commission nationale. Parallèlement, une application mobile MonBV permet de connaître le bureau de vote prévu pour chaque citoyen. Ceux qui ne disposent pas d'un smartphone peuvent envoyer leur numéro de CIN au 2727 pour avoir les mêmes informations.

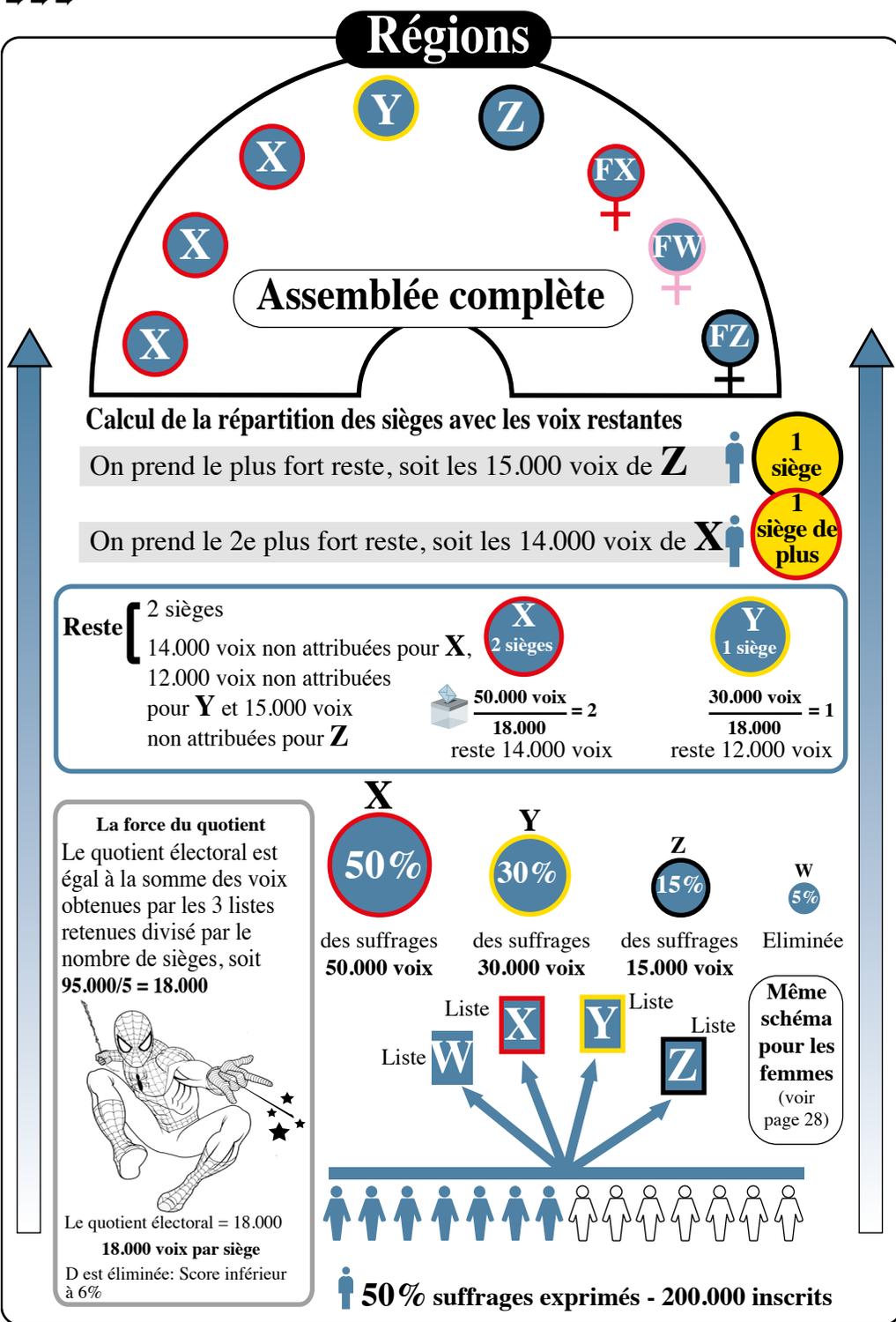


Dans ce système, les candidats doivent bien choisir leur stratégie:

- Trop nombreux d'un seul parti, ils vont se partager les voix et risquer d'être battus: E1, seul de son parti, arrive largement devant les autres.
- Trop nombreux, ou un candidat seul, a peu de chances d'arriver à la présidence: E1 a le plus de voix mais personne pour le soutenir dans le conseil. C'est là où intervient le jeu des alliances entre partis.

# Elections communales et régionales

## Comment s'y retrouver



### Mode de scrutin, comment ça marche

#### Circonscriptions régionales



**Par liste**

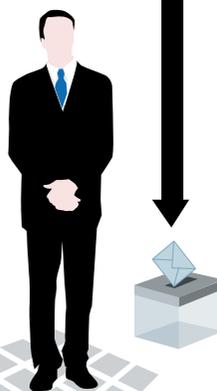
Les résultats sont calculés à partir de la division du nombre de voix par le quotient électoral

Ce quotient nous donne, circonscription par circonscription, le nombre de voix nécessaire pour avoir 1 siège

**Calcul des résultats**

Le quotient électoral

**Présidents**



#### Pour le scrutin uninominal dans les communes

La candidature à la présidence est ouverte à tous les membres du conseil

#### Pour le scrutin par liste dans les communes et les régions

La candidature à la présidence est ouverte uniquement aux têtes de listes disposant de sièges au conseil

Pour les communes, la candidature est déposée auprès du gouverneur dans les 5 jours suivant le scrutin.

Dans les régions elle est déposée auprès du wali

La séance d'élection du président est tenue dans les 15 jours suivant le scrutin, soit au plus tard le 19 septembre

- **1er tour:** élection à la majorité absolue  
Si elle n'est pas atteinte
- **2e tour:** les deux premiers candidats. Election à la majorité absolue  
Si elle n'est pas atteinte
- **3e tour:** élection à la majorité relative

#### Election des présidents

En principe, le système est fait pour favoriser la présence de diverses opinions politiques, à proportion de ce qu'ont voté les électeurs. Les opinions trop peu nombreuses (6% et moins) ne sont pas représentées.

Pourtant, les élections locales fonctionnent assez peu sur la base de l'opinion partisane. Les électeurs choisissent plutôt des notables, des chefs de file économiques, des leaders ethniques... lesquels ont pris soin au préalable d'entrer dans un parti. Ils peuvent changer fréquemment d'appartenance politique en fonction de ce que le parti leur offre: perspectives ministérielle, régionale ou encore lobbying pour obtenir des activités soumises à agréments (carrière, transports, école privée, exportations contrôlées...).

Le peu de cas des options partisans se retrouve dans le choix du président de conseil/du maire (on ne sait pas pourquoi les textes conservent cette double dénomination).

### Comment on élit les présidents de communes, de villes ou de régions



**Président de commune ou de région**

**Les marchandages et tractations ont lieu bien avant le scrutin**

